

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024  
Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	17
Présents :	13
Pouvoirs :	3
Excusés :	3
Non participé au vote :	0
Votants :	
* voix pour :	16
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

***Vendredi 5 avril 2024, à 18h30, en vertu de la convocation du vendredi 29 mars 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Madame DELESQUE Patricia, 1<sup>ère</sup> adjointe, par suppléance, pour le Maire empêché.***

**Etaient présent(e)s :** Mme DELESQUE Patricia, 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, Mme DEHEEGER Virginie, M. EICHERT Jean-Marie, M. FAURIE Allain, M. MARAIS Alain, Mme MARTIN Caroline, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice

**Etaient excusé(e)s :**

M. DUPUY Cédric (pouvoir à Mme DELESQUE Patricia), Mme ARNAUD Isabelle (pouvoir à Mme DEHEEGER Virginie), Mme LEOMENT Adeline (pouvoir à Mme BOUETARD Sabrina)

**Etait absente :** Mme LAFORGE Julie

**A été nommé secrétaire :** Alain MARAIS

**2024-03-008 DÉLIBÉRATION APPROUVANT LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS – BUDGET PRINCIPAL POUR LA COMMUNE ET BUDGET ANNEXE POUR LE « LOTISSEMENT DES PROVISIONS »**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-04-008 du conseil municipal du 09 juin 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion, pour la section de fonctionnement, des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement

**AR Prefecture**

016-211601505-20240405-2024\_03\_008-DE  
Reçu le 16/04/2024

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, de chapitre à opération, d'opération à chapitre, et, d'opération à opération, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement hors restes à réaliser.

- d'habiliter Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme, le 15/04/2024

Le Maire,  
Cédric DUPUY



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Cédric Dupuy". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.